

tous les partis devront accorder l'attention voulue aux rapports des comités. Compte tenu des bonnes dispositions manifestées de toutes parts pendant les délibérations du comité, nous avons l'intention d'appuyer son rapport.

M. Woolliams: Le ministre me permettrait-il de l'interrompre pour lui poser une question à propos de ses remarques préliminaires? Il a parlé de la nécessité d'assurer le succès du régime des comités. Il a dit que divers amendements avaient été étudiés au comité, dont certains avaient été adoptés et d'autres rejetés. Veut-il vraiment dire que les amendements inscrits au *Feuilleton* au nom des députés de l'opposition seront automatiquement rejetés à cette étape-ci parce que le comité en a déjà fait l'étude?

M. l'Orateur: J'hésite à le répéter, mais le député devrait passer par l'Orateur pour adresser ses remarques au ministre.

L'hon. M. Turner: Si un amendement est proposé ici, à l'étape du rapport, et qu'il a été proposé en des termes semblables au comité, où il a été scruté et discuté, le gouvernement estime que, à tout prendre, nous devrions accepter le rapport du comité à son sujet.

Il se peut que certains amendements n'aient pas été proposés au comité, ce qui réclamerait alors une nouvelle discussion à la Chambre.

Cet amendement vise à ce que le conseil consultatif devienne une institution strictement représentative, qui compterait des représentants de chaque province et de chaque territoire. Le député vient de le signaler dans son discours, et les pages 220 à 228 du rapport du comité exposent de façon plus détaillée ses arguments. L'amendement prévoit un nombre minimum de 12 membres; mais il ne prévoit pas de maximum, ce que nous trouvons discutabile vu que le conseil pourrait devenir un organisme assez inflexible.

Comme le député l'a avoué, il n'est pas du tout certain que chacune des provinces ait son district bilingue. Si l'on donne suite aux recommandations de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Terre-Neuve et la Colombie-Britannique n'en auront pas. Le bill stipule en ce moment qu'on choisisse les représentants des principales régions et provinces du Canada en tenant compte, autant que possible, de la proximité de chacune. Le bill actuel assure déjà amplement de souplesse et de latitude pour que les régions

du Canada soient convenablement représentées. En ajoutant l'exigence que chaque province soit représentée au Conseil, nous ne croyons pas améliorer ni le bill ni la loi. Voilà, à tout prendre, monsieur l'Orateur, les raisons pour lesquelles nous recommanderions à la Chambre de rejeter l'amendement.

• (3.40 p.m.)

M. McKinley: Le ministre me permettrait-il une autre question? Je me demande s'il tenterait de convaincre ses collègues du cabinet de procéder de la même façon lorsque nous en serons à l'étape du rapport du comité sur l'agriculture.

M. Horner: Et des transports aussi.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire d'abord que je suis tout à fait contre la déclaration du ministre selon laquelle parce que la Chambre a le rapport d'un comité qui a œuvré avec application en ce qui touche un bill, la Chambre, le gouvernement ou qui que ce soit d'autre devrait accepter le rapport, un point, c'est tout. J'ai l'impression que le ministre n'a pas beaucoup réfléchi, car à mon sens c'est là une observation fort imprudente.

Des voix: Bravo.

M. Lewis: Si l'on devait suivre cette suggestion, on détruirait entièrement la valeur de cette étape dans l'étude d'un bill. Pourquoi donc avoir l'étape du rapport si la Chambre doit automatiquement accepter tout ce qu'il contient? Il est manifeste, compte tenu du nouveau rôle des comités, que l'étape du rapport doit en principe donner à tous les députés la chance d'étudier le bill et de proposer des amendements. Ainsi, la sagesse collective de tous les députés remplace la sagesse collective d'un certain nombre d'entre eux. Ce n'est peut-être pas toujours la meilleure façon de procéder, mais cela donne une représentation plus étendue. J'espère que le ministre a laissé ses paroles dépasser sa pensée.

Deuxièmement, je l'avoue franchement aux députés, certains de mes collègues, dans le caucus du Nouveau parti démocratique, considèrent avec sympathie l'amendement proposé par le député de Cardigan (M. McQuaid), encore que je ne sois pas de ceux-là. J'apprécie à sa juste valeur la sincérité du sentiment qui préside à cette motion, mais je me permets de dire aux députés, à mes propres collègues et aux autres, que la motion ne vaut pas grand-chose, surtout pour deux raisons.